Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260430-81_2026-DE

2026-81

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
36	4

Date de la convocation
23 avril 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 Mai 2026

et publication le 11 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint Gelven à Bon Repos sur Blavet, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Marie Trutet – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Christophe De Quelen – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Evelyne Minier – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Antonia Sérandour – Hélène Latimier – Damien Loseille -Pierre-Yves Daniel – Jérôme Lejart

Monsieur Jean-Pierre Mougeot excusé donne pouvoir à Monsieur Guy Bouchez
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Stéphanie Dousselin excusée donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Annie Lucas excusée donne pouvoir à Monsieur Clément Sauzay
Madame Christelle Sérandour excusée est remplacée par sa suppléante Madame Antonia Sérandour
Monsieur Jérémy Quéméner excusé est remplacé par sa suppléante Madame Marie Trutet

Secrétaire de séance : Raoul Riou

Délibération 81.2026 Achat d'un kilomètre lors de la Redadeg 2026

La Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à toutes et tous. Les familles, jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents courent ensemble.

L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne, sans s'arrêter. Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux associations, aux entreprises… c'est-à-dire à toute personne privée ou morale souhaitant contribuer à l'évènement et apporter son soutien aux langues bretonne et gallèse. Les bénéfices sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue au quotidien.

La Présidente propose de voter une subvention pour l'année 2026, pour l'association Ar Redadeg A di da di, correspondant à l'achat d'un kilomètre situé sur la commune de LANRIVAIN (kilomètre 322, le 09 mai 2026 à 17h26) soit un montant de 400 €.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'association Ar Redadeg A di da di, correspondant à l'achat d'un kilomètre

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260430-81_2026-DE

2026-81

Monsieur Raoul Riou

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.